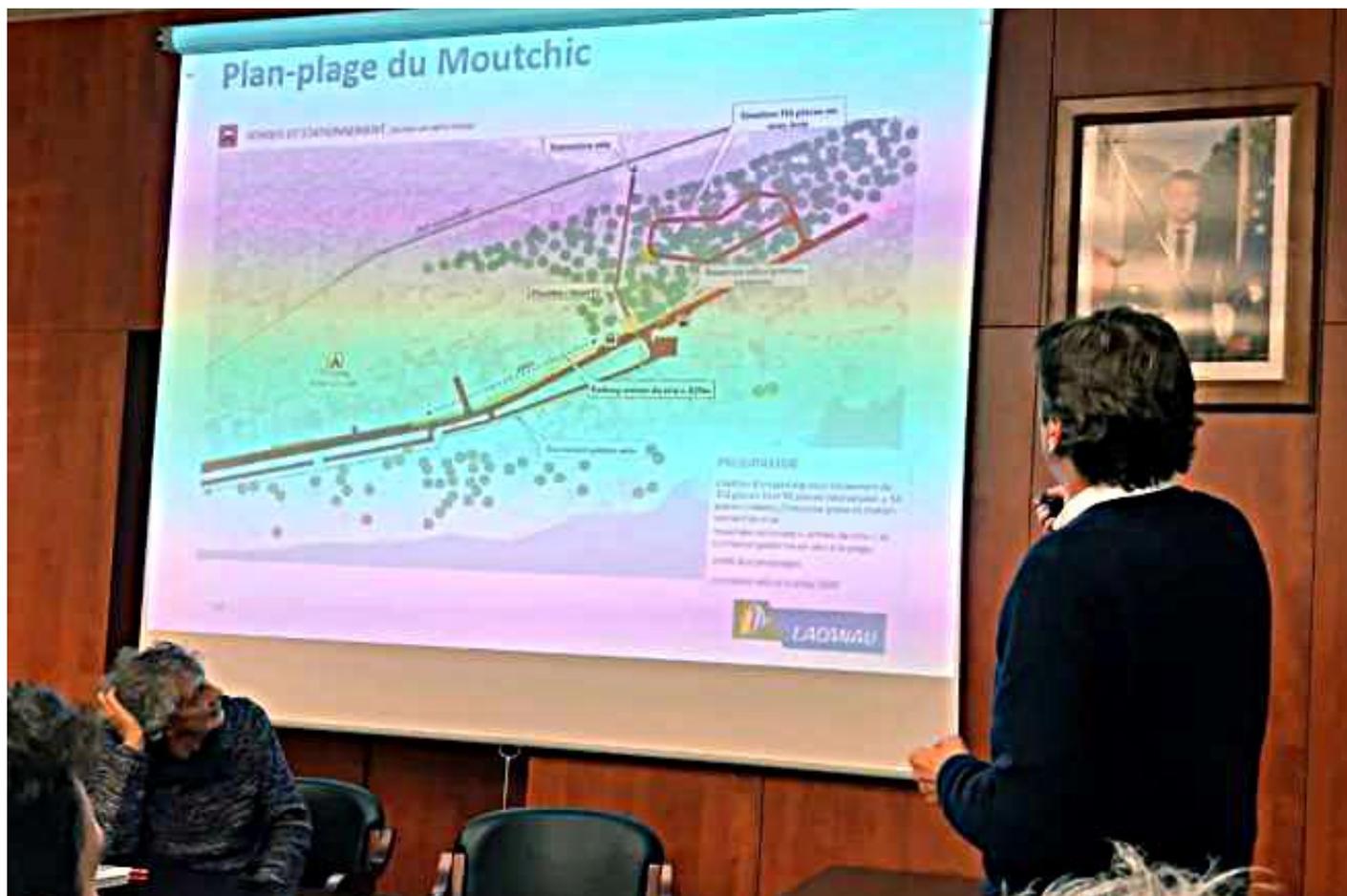


# Echos de la réunion de concertation sur le plan plage du Moutchic le 4 novembre 2019 en mairie de Lacanau

---



**Une bonne quarantaine de personnes avaient répondu à l'invitation de la mairie : habitants du Moutchic, du Petit Moutchic et des Baïnasses, commerçants du Moutchic, représentants d'associations et de l'ONF.**

**La réunion était animée par le maire Laurent Peyrondet, Alain Bertrand conseiller délégué au lac et Eléonore Geneau chargée de mission pour l'environnement.**

**Noël Thill et Christian Pitié se sont exprimés au nom de l'ARLL.**



**S'y rajoutent l'aménagement de l'avenue du lac et de la partie en impasse de la rue du Petit Moutchic jusqu'au débouché de celle-ci sur la RD plus un parking complémentaire de 114 places qui sera créé en conservant les arbres entre la piste cyclable et la RD, et une nouvelle liaison avec la piste Cyclable Bourg - Océan.**

**Des aménagements restent, éventuellement, possibles en dehors de ce périmètre mais ils ne feront pas partie du plan plage pris en charge par la communauté de commune et largement subventionné.**

**Ils n'étaient pas à l'ordre du jour et le maire n'a pas accepté d'en débattre. C'est notamment le cas de la remise en état de la voirie des Bâinasses.**

### **Grands principes du projet**

**Ils ont été présentés comme suit :**

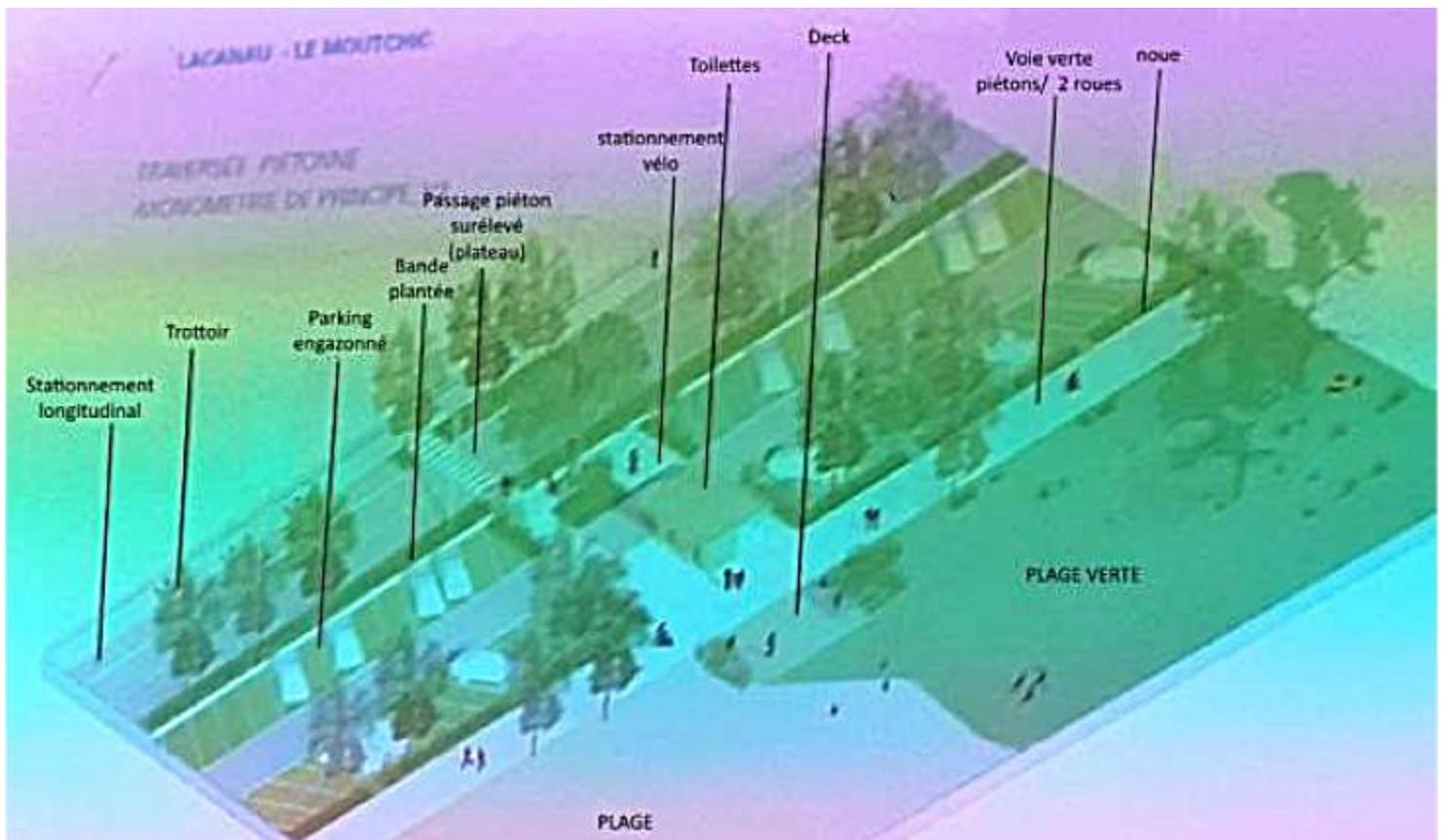
**- Au sud de l'avenue de la plage, l'aménagement reste à l'intérieur des emprises actuelles, sans toucher à la plage qui est un espace naturel protégé, surveillé par les services de l'Etat.**

**Le devenir des parcs de jeux, locations d'engins de plage et autres guinguettes n'est pas traité par le plan plage.**

**- La vocation du site est conservée de même que sa capacité d'accueil que l'on ne souhaite pas augmenter.**

**- L'organisation générale reste inchangée : trottoir le long des façades, bande de stationnement, chaussée à double sens, double bande de stationnement en épi avec accès par le milieu face à la rue de la poste et sorties aux extrémités.**

**- Les caractéristiques des divers éléments sont modifiées et de nouvelles fonctionnalités sont rajoutées (ci-dessous photo, pas très bonne bien que retouchée de l'écran de projection) :**



- La chaussée est plus étroite (2 x 2,82 m) et la vitesse est y est limitée à 30 km/h.
- Le trottoir bordé de jardinières et d'un muret est remplacé par une noue végétalisée plus étroite.
- Des arbres sont plantés dans l'espace aménagé selon une disposition encore à préciser. Le muret disparaît, le nivellement est revu, les places en épi sont engazonnées. Un nouvel éclairage public est installé.
- L'espace ainsi libéré permet de créer un cheminement pour piétons et 2 roues de 4,30 m de large le long de la plage. Le cheminement 2 roues est raccordé, à l'ouest à la piste existante en direction de Carreyre, à l'est à la piste qui vient du Bourg via une bretelle à créer dont une section utilisera la partie en impasse de la rue du Petit Moutchic.
- Plusieurs traversées de la RD sont créées pour les piétons et les 2 roues. Elles sont sécurisées par des plateaux surélevés. La création de giratoires n'est pas retenue pour des raisons de coût.
- Une place publique est créée face au débouché de la rue de la poste devant le Moutchico et l'Araucaria.

○ Il y aura trois édicules pour WC, éventuellement avec des douches si cela est jugé conforme aux orientations environnementales actuelles.

- La nouvelle capacité de stationnement devant la plage est estimée à 350 places soit 57 de moins qu'actuellement. Un parking de remplacement sera créé à l'entrée est du site, entre la RD et la piste cyclable. De façon à alléger la pression du stationnement devant les riverains et sur les autres quartiers du lac, il est envisagé de lui donner une capacité de 114 places. Le stationnement serait aménagé, en concertation avec l'ONF propriétaire du terrain, en respectant au maximum les arbres existants, avec un minimum de bitume (sols stabilisés).

- Le stationnement restera durablement gratuit sur la surface du plan plage. C'est une condition imposée par les financeurs ; c'est aussi le souhait de la commune. Une solution à l'écart des habitations sera recherchée pour le stationnement des autocars. Les arrêts du bus 702 seront maintenus.

- La gestion des déchets suivra la politique « plages propres » qui tend à se généraliser en Aquitaine (pas de poubelles sur la plage elle-même).

- Les détails, notamment les choix de matériaux et des équipements seront mis au point de façon concertée au cours de l'année 2020. Laurent Peyrondet a assuré que les choix seraient « qualitatifs » et iraient dans le sens d'une « montée en gamme » du site.

## Les échanges

Le projet présenté est sensiblement celui qui avait fait l'objet d'une présentation en comité restreint le 4 juin dernier. Il permet de rénover le site mais en conserve le mode de fonctionnement. Ce parti pris, très conservateur, répondait manifestement aux attentes de la grande majorité des personnes présentes. Une suggestion de l'ARLL d'envisager un déplacement du stationnement à l'extérieur du site (entre le giratoire et le pont du canal) a été rejetée.

L'ARLL et plusieurs participants ont fait remarquer que le projet laissait pendants plusieurs problèmes actuels, notamment le stationnement des camping-cars, les débordements de stationnement et de déchets lors des événements dits exceptionnels (mais qui tendent à devenir plus nombreux), l'érosion du chemin des Forestiers... Laurent Peyrondet a rappelé les difficultés d'ordre juridique tout en assurant faire le possible. Manifestement, si ces problèmes sont traités ce ne sera pas dans le cadre du plan plage.

## **Conclusions**

**Une assistance nombreuse et, pour autant que l'on puisse en juger, représentative des riverains de la plage du Moutchic et de ses abords, s'est montrée favorable aux orientations du plan-plage, présenté par le maire mais qui sera réalisé par la communauté de communes.**

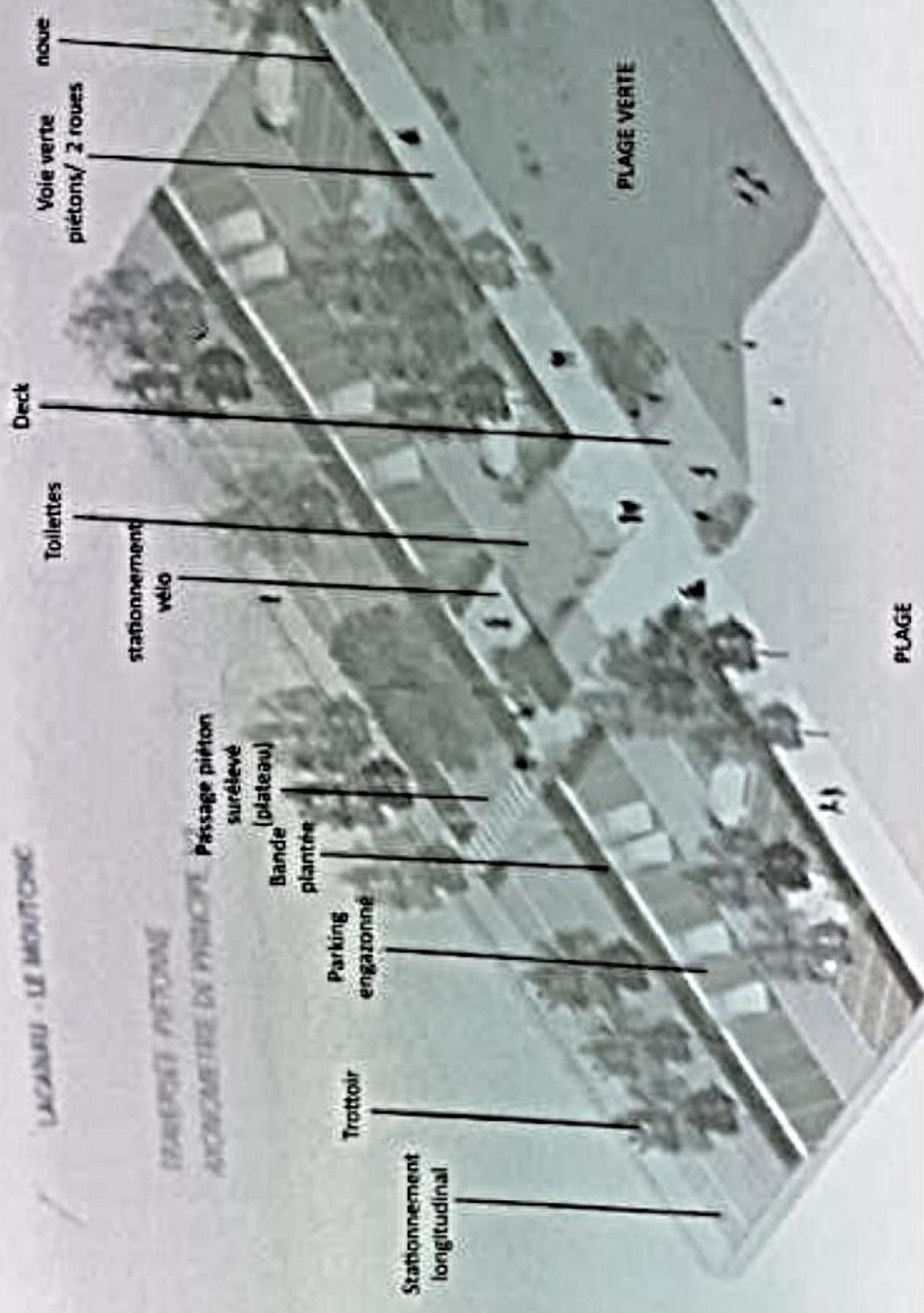
**L'ARLL se réjouit de voir progresser un projet très attendu sur un site dont les équipements publics sont à bout de suite et souhaite que la mise en service soit aussi rapide que possible (avant l'été 2021).**

**Elle souhaite aussi que le périmètre rénové soit élargi, notamment en direction des Bainasses, et que le traitement des incivilités diverses qui pénalisent le cadre de vie des résidents ne soit pas oublié. Elle continuera à participer aux réunions de concertation pour faire valoir les attentes de ses adhérents.**

---

LACANAU - LE MOUTONIC

STRATEGIE PIÉTONNE  
ANCIENNE DE PISCINE



noue

Voie verte piétons/ 2 roues

Deck

Toilettes

stationnement vélo

Passage piéton surélevé (plateau)

Bande plantée

Parking engazonné

Trottoir

Stationnement longitudinal

PLAGE VERTE

PLAGE